

Les organismes en habitation communautaire et sociale demandent un réinvestissement au CIUSSS pour le soutien aux locataires

Sherbrooke, le 1 février 2018 – les représentants de la Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie, de l'Office municipal d'habitation de Sherbrooke et de la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie ont demandé un réinvestissement dans le soutien communautaire en logement social ainsi que la mise sur pied d'un comité de suivi d'application du *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social* aux membres du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie durant la période de questions.

Sur le territoire du CIUSSS, 26 OSBL d'habitation, 52 coopératives et 23 offices municipaux d'habitation administrent 5 520 unités de logements et supportent autant de ménages parmi les citoyens les plus démunis de notre communauté. Ces projets sont des milieux de vie exceptionnels et apportent bien plus qu'un toit aux personnes qui y habitent.

Martin Bécotte, directeur de la **Fédération des OSBL d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie** a cité une étude de la Société d'habitation du Québec publiée en 2013¹ révélant que le réseau de la santé et des services sociaux réalisait une économie nette de 129 millions de dollars grâce aux investissements de la SHQ dans le secteur social et communautaire. En ajoutant à cela les impacts positifs importants pour la santé publique d'un parc de logements sain et abordable, on obtient la preuve de l'importance d'une grande collaboration entre les deux réseaux. Selon ses calculs, « une nuit à l'hôpital finance une année de soutien au logement d'un ménage qui permet à ce ménage de payer 25 % de leurs revenus pour se loger qui est en moyenne de 3312\$ par année dans le logement communautaire ».

Selon Mme Dominique Raynauld, directrice générale de l'**Office municipal d'habitation de Sherbrooke**, les organismes gestionnaires de logements sociaux et communautaires réclament des sommes afin « de bénéficier, en plus des sommes pour la brique et le béton, de davantage d'appui financier pour le soutien communautaire et assurer ainsi une meilleure cohésion sociale à l'intérieur des immeubles. Le support d'une personne-ressource qualifiée permet de multiplier les effets positifs de nos logements. Les intervenants aident à gérer et prévenir les conflits entre les locataires qui vivent une grande proximité physique 365 jours par année. »

« Les locataires qui en bénéficient peuvent, grâce au soutien communautaire, rester en contact avec les différents services et ressources, vivre dans des milieux plus sécuritaires et harmonieux, briser leur isolement, préserver leur logement et développer des compétences en participant à

la vie collective et aux instances démocratiques de leur organisation », de conclure Guillaume Brien, directeur général de la **Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie**.

Il y a une dizaine d'années maintenant, le gouvernement du Québec publiait le *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social*ⁱⁱ et attribuait une somme de 360 000 \$ à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie. De cette somme, seulement la moitié a été accordée à des organismes en logement. Le *Cadre* prévoyait la mise sur pied d'un comité de suivi d'application du cadre régional avec les partenaires de l'habitation. Si l'Agence a mis sur pied un comité afin de déterminer le cadre régional, aucun suivi avec les partenaires n'a été fait de son application depuis 10 ans et les organismes d'habitation de l'Estrie et les organismes partenaires aimeraient s'assurer que tous les fonds disponibles servent entièrement au soutien communautaire en logement social. Les organismes souhaitent également que le CIUSSS rehausse le financement du soutien communautaire en logement social via les budgets pour la perte d'autonomie liée au vieillissement. Ce qui est permis par le Ministère de la Santé et des services sociaux.

-30-

Source : Martin Bécotte

Renseignements : martin.becotte@frohm.org

514 531-9249

ⁱ <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000022924.pdf>

ⁱⁱ <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/centredoc/NS19808.pdf>